

Médico-social : prix des résidences autonomie



© 2021 Les Echos Publishing

Les résidences autonomie proposent à des personnes âgées de plus de 60 ans, autonomes ou en légère perte d'autonomie, un hébergement privatif, en studio ou en appartement, ainsi que des espaces de vie partagés par les résidents (salle de restaurant, salle d'animation, etc.). On compte, sur le territoire français, près de 2 300 résidences autonomie permettant d'héberger 120 000 personnes.

Les deux tiers des résidences autonomie sont des établissements publics. Environ 30 % relèvent du secteur privé non lucratif et 4 % sont des sociétés commerciales. Les trois-quarts des résidences autonomie comptent entre 25 et 99 places. 20 % ayant moins de 25 places et 4 % plus de 99.

Il ressort d'une récente étude de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) basée sur les déclarations d'environ 1 500 établissements (68 % des structures existantes) que les tarifs pratiqués par les résidences autonomie sont très variables selon notamment leur statut juridique, le département où elles se situent, l'année de leur construction, leur taille et les prestations proposées.

Ainsi, le prix médian mensuel d'une place d'hébergement dans une résidence autonomie s'élevait, en 2019, à :

– 688 € pour un studio avec kitchenette (F1), ce prix étant pour 10 % des structures inférieur à 379 € et pour 10 %

supérieur à 1 419 € ;

– 643 € pour un studio avec une cuisine isolée (F1 bis), ce prix étant pour 10 % des structures inférieur à 441 € et pour 10 % supérieur à 1 282 € ;

– 787 € pour un F2, ce prix étant pour 10 % des structures inférieur à 532 € et pour 10 % supérieur à 1 522 €.

À noter : dans le secteur privé non lucratif, le prix moyen se situe à 968 € pour un F1, à 886 € pour un F1 bis et à 1 064 € pour un F2.

[« Les prix des résidences autonomie en 2018 et 2019 », Analyse statistiques n° 10, novembre 2021, CNSA](#)

© 2021 Les Echos Publishing